

# Programme de reconnaissance de formation de l'industrie minière canadien

Photo avec l'autorisation de Thompson Rivers University

## Qu'est-ce que le Programme de reconnaissance de formations de l'industrie minière canadienne?

Le Programme de reconnaissance de formation de l'industrie minière canadienne (PRFIMC) offre un modèle flexible de reconnaissance de la formation qui valide la conformité des programmes de formation des employeurs, des établissements d'enseignement et des organismes de formation avec les résultats d'apprentissage décrits dans les Normes canadiennes de formation professionnelle (NCFP) du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM). Ce programme est crédible et rigoureux, tout en étant flexible et adaptable pour la formation axée sur les professions liées à l'exploitation et à la production pour lesquelles le Conseil RHIM applique des normes professionnelles canadiennes (NPC).

Les NPC sont à la base de nombreuses initiatives de perfectionnement de la main-d'œuvre, et l'industrie a besoin d'un système national et s'y intéresse fortement pour que les programmes de formation qui respectent les NCFP soient conformes et reconnus.

## Quelles NCFP ont été élaborées?

Voici les NCFP qui ont été établies ou sont en cours d'élaboration :

- **Compétences communes** : *Compétences essentielles requises pour assurer un comportement sécuritaire dans une mine ou un chantier en exploitation.*
- **Foreur/foreuse au diamant** : *Compétences techniques propres à la profession*
  - **Disciplines des foreurs/foreuses** : *Compétences techniques propres à la profession*
- **Opérateur/opératrice dans le traitement de minerais** : *Compétences techniques propres à la profession*
- **Mineur/mineuse de fond** : *Compétences techniques propres à la profession*
- **Superviseur/superviseure de premier niveau** : *Compétences techniques propres à la profession et au secteur minier*
- **Formateur/formatrice de l'industrie** : *Compétences techniques propres à la profession et au secteur minier*

## Quels sont les objectifs du PRFIMC?

Le PRFIMC reconnaît les programmes de formation offerts par les employeurs, les établissements d'enseignement et les organismes de formation qui sont conformes aux NCFP du Conseil RHIM. La reconnaissance des acquis dans le cadre du PRFIMC met l'accent sur :

- Faire preuve d'engagement et d'uniformité dans la prestation de formations au sein de l'industrie minière à l'échelle nationale.
- Confirmer que ses résultats d'apprentissage répondent aux NCFP.
- Garantir l'excellence en matière de formation, de perfectionnement des compétences et de développement d'une main-d'œuvre fiable.

## Comment la formation est-elle reconnue?

Les formateurs qui adoptent le PRFIMC sont reconnus comme suit :

- Certificat
- Reconnaissance sur le site Web consacré aux formateurs
- Visibilité sur MiHR.ca
- Visibilité sur les réseaux sociaux du Conseil RHIM
- Reconnaissance à l'occasion de diverses réunions et événements.

**Le Conseil RHIM peut remettre aux employeurs, aux établissements d'enseignement et aux organismes de formation un montant de 10 000 \$ pour les aider à améliorer leur programme de formation professionnelle et à l'harmoniser aux résultats d'apprentissage des NCFP.**

## À PROPOS DU CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE (CONSEIL RHIM)

Le Conseil RHIM est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant stimule la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis auxquels fait face le secteur canadien des minéraux et des métaux en matière de ressources humaines et de main-d'œuvre.

## Visiter

[www.mihr.ca/fr/normes-formation-reconnaissance/programme-de-stages-dans-lindustrie-miniere-canadienne/](http://www.mihr.ca/fr/normes-formation-reconnaissance/programme-de-stages-dans-lindustrie-miniere-canadienne/)



Ou écrivez à [standards@mihr.ca](mailto:standards@mihr.ca) pour poser votre candidature et en apprendre davantage.